Rhmani: l'Etat a mobilisé 1,2 milliard DH pour préserver les postes d'emploi dans les secteurs touchés par la crise économique

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-05-2011 10:56:22

Le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Jamal Rhmani a indiqué que l'Etat a mobilisé une enveloppe financière de 1,2 milliard de dirhams destinée à préserver les postes d'emploi dans les secteurs ayant subi les répercussions de la crise économique et financière internationale entre 2009 et 2010.

Ainsi, les frais de formation continue dans 150 entreprises au profit de 12.000 salariés (environ 86 millions DH) et ceux d'affiliation des entreprises à la sécurité sociale au profit de 112.000 salariés dans 209 entreprises (746 millions DH) ont été pris en charge, outre la garantie de la liquidité monétaire en faveur des entreprises par la Caisse centrale de garantie (CCG) et la préservation du niveau des postes d'emploi pour 209 entreprises ayant bénéficié de la subvention de l'Etat, a souligné M. Rhmani, lors d'une conférence de presse, mercredi à Rabat, à l'occasion du 1er mai et de la présentation des résultats des séances du dialogue social d'avril 2011.

M. Rhmani, qui exposait le bilan social des trois dernières années relatif au renforcement de la législation relative à l'emploi et aux libertés syndicales, a rappelé la promulgation de 47 décrets d'application du Code de travail parmi 57 textes d'application, l'approbation de 8 conventions internationales du travail pour les années 2010 et 2011 portant notamment sur le salaire minimum, la concertation tripartite en matière du référentiel international du travail, l'administration du travail, la négociation collective, la santé et la sécurité dans le secteur minier et les relations du travail au sein de la fonction publique.

M. Rhmani a, en outre, mis en exergue les mesures prises durant la même période, essentiellement la prorogation du droit aux allocations familiales au profit des salariés du secteur agricole et forestier, l'élargissement du panier des soins au titre de l'Assurance maladie obligatoire pour englober les soins ambulatoires à compter du 1er février 2010 et l'augmentation de 10 pc du salaire minimum dans les secteurs industriel et agricole.

D'autre part, le ministre a indiqué que le nombre des salariés déclarés à Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS) est passé de plus de 1.841.000 en 2006 à 2.727.867 en 2010, ajoutant que les allocations accordée aux assurés ont atteint 9,841 milliards DH.

Evoquant le climat social dans le secteur privé en 2010, le ministre a rappelé que 33.610 contentieux individuels du travail ont été traités, outre la récupération d'environ 410 millions DH d'allocations dues aux salariés et la réintégration de 4667 travailleurs licenciés au titre de l'année 2009, ainsi que la régularisation de 30 contentieux collectifs du travail au niveau des commissions provinciales et nationales de réconciliation.
MAPF